

Contravention de 5e classe, minimum

L'amende la moins chère d'une contravention de 5e classe (amende pénale). La 5e classe existait lors du décret du 18 juillet 1980, mais nous n'avons pas pu trouver la date de sa création. La nature des infractions a dû changer ! Nous avons placé ici le minimum de "l'amende maximum" qui est de 1500 à 3000 euros. Dans la période récente, ce tarif minimum est de l'ordre de cent salaires horaires et diminue en prix réel, à cause de la fixité du prix nominal et de l'augmentation des salaires ; il a été plus faible auparavant. Voir la contravention de 5e classe, maximum. En 2019, il s'agit d'une amende forfaitaire, qui ne peut être ni majorée ni minorée (mais doublée en cas de récidive).

Nature de prix : Prix courant

Date de mise à jour : 2020-06-18 16:11:17

Famille du produit : Actes civils

Les services constituent le secteur "tertiaire" dans lequel le progrès technique n'intervient que peu ou pas du tout. Théoriquement, leurs prix réels ne devraient pas varier : il faudrait toujours le même temps de production totale, pour les produire. Dans la pratique, le progrès technique joue, plus ou moins selon les services, et beaucoup des prix réels que nous avons rassemblés dans ce secteur baissent. Les "actes civils" sont des frais d'huissier, de notaire et d'autres actes de la vie ordinaire et des frais d'obsèques. Leur contenu et l'objectif de la tarification varient beaucoup ; l'homogénéité de nos séries s'en ressent et les prix réels apparaissent parfois erratiques. Les tarifs sont établis non pas d'après le prix de revient, mais à cause de décisions administratives, notamment dissuasives, en ce qui concerne les contraventions. Des séries d'amendes et de contraventions ont été publiées dans une Brochure "Prix de vente et prix de revient" (n° 10, p. 61-64) , avec d'autres séries de frais d'obsèques (p. 54-56). Nous ne présentons ici que celles pour lesquelles une certaine mise à jour a été possible.

Classe du produit : Secteur tertiaire, à progrès technique faible

Statistiques annuelles				
Annee	Monnaie	Prix	Salaire Horaire	Prix réel
1979	F	600.00	16.72	35.89
1980	F	900.00	21.22	42.41
1981	F	1200.00	22.82	52.59
1982	F		27.80	
1983	F		31.18	
1984	F		34.12	
1985	F		36.89	
1986	F		38.47	
1987	F		40.02	
1988	F		41.11	
1989	F		42.83	
1990	F		44.66	
1991	F		46.84	
1992	F		48.69	
1993	F		49.94	
1994	F		51.03	
1995	F		58.03	
1996	F		60.11	
1997	F		61.87	
1998	F		63.71	
1999	F		64.75	
2000	F		66.19	
2001	F		69.95	
2002	€		10.80	
2003	€		11.22	

Statistiques annuelles				
Annee	Monnaie	Prix	Salaire Horaire	Prix réel
2004	€		11.84	
2005	€	1500.00	12.51	119.90
2006	€	1500.00	13.04	115.03
2007	€	1500.00	13.34	112.44
2008	€	1500.00	13.77	108.93
2009	€	1500.00	14.02	106.99
2010	€	1500.00	14.18	105.78
2011	€	1500.00	14.43	103.95
2012	€	1500.00	14.90	100.67
2013	€	1500.00	15.07	99.54
2014	€	1500.00	15.23	98.49
2015	€	1500.00	15.38	97.53
2016	€	1500.00	15.47	96.96
2017	€	1500.00	15.62	96.03
2018	€	1500.00	15.81	94.88
2019	€	1500.00	16.05	93.46
2020	€	1500.00	16.24	92.36

Monnaie : ancien franc (f) ; Nouveau Franc (F) ; Euro (€)

Prix : prix courant moyen de l'année, en monnaie courante.

Salaire horaire : salaire total, charges comprises, d'une heure de travail, pour les salariés manœuvres ou au salaire minimum.

Prix réel : rapport du prix au salaire horaire ; se mesure en salaires horaires. Par exemple, 0,5 représente un demi-salaire horaire : il faut une demi-heure de travail de manœuvre pour fabriquer ou acheter le produit.